

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE

DEL.2023-CS-03

**DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 13.04.2023**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h en présence de :

Ardèche Sources et Volcans :

CCBA :

Montagnes d'Ardèche :

Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérangère, ROBERT Lionnel

Beaume Drobie :

Berg et Coiron : NAJI Driss

Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude

Val de Ligne :

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 37

Présents : 5

Procurations : 4

Votants : 9

Absents : 28

Date de convocation : le 4/04/2023

Procurations : BRUN Marc donne pouvoir à DRISS Naji, GENEST Jacques donne pouvoir à SAUCLES Gérard, LACROTTE Robert donne pouvoir à ROBERT Lionnel, ROSSI Joëlle donne pouvoir à AGERON Claude.

Absents : CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, PONTIER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : AGERON Claude.

Objet : Compte administratif 2022 et affectation des résultats – Budget principal du SYMPAM (voir feuille jointe)

Après une première convocation, la tenue du Comité Syndical a eu lieu le 30 mars 2023. Le quorum n'ayant été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 4 avril 2023. Le Comité Syndical s'est réuni la deuxième fois le 13 avril 2023.



L'arrêté des comptes du SYMPAM est constitué par le vote du Comité Syndical, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le Comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2022, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 :

Recettes :	732 060,32 €
Dépenses :	714.980,79 €
Excédent de l'exercice :	17 079,53 €

Résultat définitif 2022 :

Excédent reporté :	83 700,30 €
Excédent de l'exercice :	17.079,53 €
Déficit du budget « L'Espéridou » :	- 5 191,44 €
Excédent du budget « Faisceau Sud » :	1 555,56 €
Excédent du budget « Rénofuté » :	21 344,21 €
Total :	118.488,16 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022 :

Recettes :	3 631,90 €
Dépenses :	41 206 ,50 €
Déficit de l'exercice :	- 37 574,60 €

Restes à réaliser :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	44 409,00 €

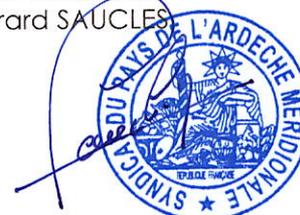
Résultat définitif 2022 :

Excédent reporté :	79 044,58 €
Déficit de l'exercice :	- 37 574,60 €
Excédent du budget « L'Espéridou » :	7 159,43 €
Excédent du budget « Faisceau Sud » :	11 349,84 €
Total :	59 979,25 €

- **D'AFFECTER** la somme de **118 488,16 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté et la somme de **59 979,25 €** au compte 001 solde d'investissement reporté,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



DELIBERATION N°
DU COMITE SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance du 13/04/2023

SYMPAM

Nombre de membres en exercice	38	
Nombre de membres présents	5	
Nb de suffrages exprimés	9	
Vote	pour	
	contre	0
	abstention	0

Date de la convocation et de son affichage : 04/04/2023

Le Président présente le compte administratif 2022 du SYMPAM. Il sort de la salle et sous la Présidence de M. le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) Décide d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 qui se résumant ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	83 700.30 €	0.00 €	79 044.58 €	0.00 €	162 744.88 €
Opérations de l'exercice	714 980.79 €	732 060.32 €	41 206.50 €	3 631.90 €	756 187.29 €	735 692.22 €
T O T A U X	714 980.79 €	815 760.62 €	41 206.50 €	82 676.48 €	756 187.29 €	898 437.10 €
Résultats de clôture BC 40000		100 779.83 €		41 469.98 €	0.00 €	142 249.81 €
Résultats du BC 40300 dissous	5 191.44 €			7 159.43 €		1 967.99 €
Résultats du BC 40500 dissous		1 555.56 €		11 349.84 €		12 905.40 €
Résultats du BC 40700 dissous		21 344.21 €				21 344.21 €
Résultats de clôture budgets dissous intégrés au BC 40000		118 488.16 €		59 979.25 €		178 467.41 €
Besoin de financement :		0.00 €				
Excédent de financement :		59 979.25 €				

R E S T E S A R E A L I S E R (RàR) :

Besoin de financement des R.A.R. :
Excédent de financement R.A.R. :

	0.00 €
	0.00 €

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT :
Excédent total de financement :

	0.00 €
	15 570.25 €

Éventuellement, décide d'affecter les sommes de

	0.00 €
--	---------------

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

	118 488.16 €
--	---------------------

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,
Gérard SAUCLES

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 007-200001642-20230413-DEL2023CS03-DE





Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 007-200001642-20230413-DEL2023CS03-DE